



Vente d'un bien immobilier en indivision

Par Glode

Bonjour, notre bien immobilier en indivision a été vendu.

La moitié de ce bien était à notre grand-mère (partage donc envers les enfants et petit enfants)...l'autre moitié était au nom de mon oncle. mais voilà le problème, cette moitié à l'époque a été achetée à "3" mais par économie des frais de notaire un seul nom a été mis.

Aujourd'hui le bien est vendu et l'oncle refuse de diviser en 3 sa part. le seul document que nous avons c'est un papier avec les montants que chacun a versé à l'époque, les pourcentages de chaque part et leurs signatures. Avec ce document "non officiel" peut-on se retourner contre notre oncle?

merci pour vos réponses.

claudine